

Balado de KPMG cabinet juridique au Canada sur les successions et les fiducies

Épisode 4 : Successions internationales

Andrew Higdon

Vous écoutez le balado de KPMG cabinet juridique au Canada sur les successions et les fiducies. Je suis votre hôte, Andrew Higdon, et je suis accompagné de ma coanimatrice, Alaina Spec.

Bonjour Alaina.

Alaina Spec

Bonjour Andrew.

Andrew Higdon

Nous sommes tous deux avocats en successions et en fiducies chez KPMG cabinet juridique au Canada. Notre balado porte sur les successions, les fiducies et toutes les questions juridiques et fiscales qui s'y rapportent. Comme il s'agit d'un domaine très vaste, nous choisissons à chaque épisode un sujet que nous trouvons intéressant et nous le présentons à nos auditeurs. Que vous soyez un client de KPMG cabinet juridique, un client privé, un conseiller professionnel ou simplement quelqu'un qui s'intéresse aux successions et aux fiducies, ce balado est pour vous. Dans l'émission d'aujourd'hui, nous aborderons les successions internationales. Afin d'explorer ce sujet, se joint à nous Alice Killingbeck du bureau de KPMG au Royaume-Uni. Bienvenue, Alice.

Alice Killingbeck

Bonjour à tous.

Andrew Higdon

Comme toujours, nous commençons notre émission par un court avis de non-responsabilité. Ce balado est destiné à fournir des informations générales sur les successions et les fiducies, et nous ne pouvons donc pas donner de conseils sur la situation particulière de qui que ce soit. Par conséquent, nous vous demandons de ne pas considérer les informations présentées ici comme des conseils juridiques. Le droit des successions et des fiducies est complexe, et les circonstances de chacun sont différentes. Votre avocat est le mieux placé pour vous donner des conseils juridiques. Même si KPMG

cabinet juridique est un cabinet mondial qui a des bureaux dans plus de 140 pays, ce balado portera principalement sur la planification et l'administration au Canada, en Angleterre et au Pays de Galles.

OK tout le monde, commençons sans plus tarder. Qu'est-ce qu'une succession internationale?

Alaina Spec

Il s'agit simplement d'un terme informel pour une succession soulevant des questions transfrontalières. Habituellement, c'est parce qu'il y a des actifs dans plus d'un territoire, mais il se peut que le testateur, les bénéficiaires ou les personnes ayant des prétentions à l'égard de la succession soient résidents ou domiciliés ailleurs.

Andrew Higdon

Mais habituellement, il s'agit d'actifs dans d'autres pays?

Alaina Spec

Oui, c'est le scénario que nous sommes amenés à planifier le plus fréquemment. Donc, au Canada, nous observons que beaucoup de gens ont une résidence secondaire aux États-Unis. Et si vous y avez une maison, en général, vous y détenez également des comptes bancaires et des biens personnels.

Andrew Higdon

Oui, il y a fort à parier que vous n'avez pas seulement une maison vide en Floride.

Alaina Spec

Non, bien entendu, il ne s'agit pas seulement de résidences secondaires. De nombreuses personnes ont des activités commerciales à l'étranger, ou peuvent avoir hérité de biens ou de participations dans d'autres actifs situés dans leur pays d'origine.

Andrew Higdon

L'ancien pays.

Alaina Spec

Oui, ou il se peut que la majeure partie de la succession soit située à l'extérieur du Canada, à Hong Kong, à Singapour, où le testateur résidait, et que seuls quelques actifs se trouvent au Canada. Et les exécuteurs testamentaires à l'étranger ont retenu nos services pour les aider à administrer la partie canadienne d'une succession étrangère.

Alice Killingbeck

C'est la même chose au Royaume-Uni. Nous voyons de nombreux clients avec des résidences secondaires ou tertiaires en Europe, une villa en Espagne, et un chalet de ski en France, par exemple. Les clients peuvent également avoir des actifs financiers en Suisse et, de même, des intérêts commerciaux à l'étranger, ou ils vivent à l'étranger et ne possèdent que quelques actifs au Royaume-Uni que nous sommes appelés à traiter.

Andrew Higdon

Qu'y a-t-il de particulier avec ces successions?

Alice Killingbeck

Eh bien, lorsque vous planifiez des successions internationales, vous devez tenir compte des lois de plus d'un pays, voire de nombreux pays.

Andrew Higdon

D'accord, nous avons donc beaucoup de lois concurrentes.

Alice Killingbeck

Oui, c'est exactement ça. Et différentes normes et attentes culturelles, qui sont également importantes.

Andrew Higdon

Il s'agit d'un domaine du droit appelé conflit de lois. Il traite de la façon dont les lois de différents pays interagissent entre elles.

Alaina Spec

Une loi pour les lois.

Andrew Higdon

Oui, exactement.

Les règles de conflit de lois statuent sur trois questions. Quel tribunal a compétence pour trancher une question, quelle loi s'applique à une question en particulier et est-ce qu'un tribunal exécutera une décision rendue par un tribunal d'un autre pays?

Alice Killingbeck

Et pour compliquer les choses, chaque pays a ses propres règles de conflit de lois. Donc, ce n'est pas parce qu'un tribunal anglais accepte d'appliquer la loi d'un autre pays que tous les pays feront de même.

Andrew Higdon

Certaines situations peuvent effectivement très vite se compliquer.

Souvent, d'un pays à l'autre, les systèmes juridiques ont des origines historiques et des fondements philosophiques complètement différents. Ils peuvent comprendre la propriété de biens différemment et avoir des conceptions complètement distinctes de la famille.

Alice Killingbeck

Et ils ont souvent des procédures différentes pour la disposition des actifs au décès. Les systèmes juridiques du Canada et de l'Angleterre et du Pays de Galles créent ce qu'on appelle une succession au décès, la succession étant une sorte d'entité intermédiaire entre le défunt et ses bénéficiaires.

Ces pays confèrent également aux gens le pouvoir de nommer un profane pour administrer la succession à leur place lorsqu'ils décèdent.

Ce type de procédure de succession peut être administré sans trop d'interaction avec le système juridique parce que la personne chargée de l'administration, l'exécuteur, qui, je crois, est connu sous le nom de liquidateur au Québec, effectue la quasi-totalité du travail visant à payer les impôts et les créanciers et à transférer les actifs restants aux bénéficiaires.

Dans d'autres systèmes judiciaires, les actifs du défunt peuvent être affectés aux impôts, cédés aux créanciers et dévolus automatiquement aux bénéficiaires par la loi, souvent avec la participation directe d'un tribunal qui tient un rôle beaucoup plus important.

Une autre différence importante peut être la mesure dans laquelle une personne peut choisir qui héritera de ses actifs, généralement en dressant un testament.

Ce que vous pouvez accomplir avec un testament, et même si les testaments peuvent vous permettre d'accomplir beaucoup, peut varier d'un pays à l'autre.

Andrew Higdon

Un testament rédigé valablement à la maison ne fonctionnera pas à l'étranger?

Alice Killingbeck

Peut-être, oui, mais pas nécessairement. Nous devons tenir compte des lois des deux pays, y compris les lois sur les héritages réservataires.

Andrew Higdon

En quoi consistent-ils?

Alaina Spec

Bon, au Canada et au Royaume-Uni, vous pouvez généralement léguer votre succession à qui vous voulez dans votre testament. Il est vrai que si vous n'offrez pas de soutien

à votre conjoint ou à d'autres personnes à charge, ils peuvent faire valoir leurs droits à votre succession ou, dans certains cas, demander à un juge de réviser votre testament. Mais en général, vous pouvez faire ce que vous voulez avec vos actifs en dehors de ces limites. En Ontario, par exemple, il n'est pas nécessaire de léguer quoi que ce soit à vos enfants non à charge.

Andrew Higdon

Mais l'héritage réservataire est différent?

Alaina Spec

Oui, dans les pays où les règles de succession réservataire s'appliquent, un certain pourcentage de la succession est habituellement transféré automatiquement à vos enfants ou à votre conjoint selon une formule établie dans les lois successorales du pays. Et s'il reste quelque chose, vous pouvez, possiblement, en disposer par testament.

Andrew Higdon

Y a-t-il beaucoup de pays qui appliquent les lois sur les héritages réservataires?

Alice Killingbeck

Oh oui, la plupart des pays de droit civil ont une forme d'héritage réservataire. En fait, au Royaume-Uni, l'Écosse a imposé des règles sur les héritages réservataires en vertu de sa propre loi, qui est différente de la loi de l'Angleterre et du pays de Galles, dont votre common law canadienne est issue.

La plupart des pays d'Europe continentale et d'Amérique latine sont des pays de droit civil et, par conséquent, beaucoup d'entre eux ont une forme d'héritage réservataire.

Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, il y a des régimes d'héritage réservataire fondés sur la charia. C'est assez courant.

Alaina Spec

À vrai dire, les restrictions que j'ai mentionnées au Canada et au Royaume-Uni concernant la péréquation entre conjoints et le soutien des personnes à charge pourraient être considérées comme une forme d'héritage réservataire. Toutefois, il s'agit de droits que seuls les conjoints et les personnes à charge peuvent faire valoir. Cela ne se fait pas automatiquement en vertu des lois successorales dans tous les cas. Dans le contexte de la common law, on pourrait qualifier ce genre de règles de restrictions à la liberté de tester qui entravent la capacité d'une personne de disposer de son patrimoine comme elle l'entend. Dans les pays de droit civil, ces règles sont perçues différemment, car elles rendent les règles sur les successions plus équitables et plus prévisibles et empêchent une personne de déshériter un enfant par méchanceté.

Andrew Higdon

Alors, comment les lois de plusieurs pays interagissent-elles? Au bout du compte, la loi qui prévaut est celle qui, d'un point

de vue pratique, doit être suivie par l'exécuteur pour administrer les actifs. C'est presque toujours la loi du pays où se trouvent les biens.

Par exemple, vous avez une maison et des comptes bancaires dans un pays étranger, appelons-le le pays B. Ce sont les règles de conflit de lois du pays B qui détermineront si son système juridique tiendra compte de la planification que vous avez préparée à la maison, et déterminera également si ses institutions nationales comme les banques ou son équivalent du bureau d'enregistrement foncier suivront les instructions de votre exécuteur.

Alice Killingbeck

Il se peut fort bien que les lois du pays B permettent une liberté testamentaire totale et fonctionnent comme celles de votre pays, et que le pays B authentifie volontiers une lettre d'homologation ou un testament de votre pays d'origine. Mais le fait est que ce sont les règles de conflit de lois du pays B qui déterminent si c'est le cas.

Alaina Spec

Il se peut également que la loi du pays B établisse une distinction entre certains types de biens, ce qui permet à la loi de votre pays d'origine de s'appliquer à certains biens et aux lois du pays B de s'appliquer aux autres biens.

Alice Killingbeck

Oui, il s'agit d'une caractéristique commune.

Dans de nombreux pays, les règles de conflit de lois traitent les terrains différemment des biens personnels.

Alaina Spec

Dans certains systèmes juridiques, ces types de biens peuvent être classés comme des biens meubles et des biens immeubles.

Andrew Higdon

Donc, les immeubles, les bâtiments et les terrains, ou les intérêts dans des immeubles comme les hypothèques, qui ne peuvent pas être déplacés en tant que tel, sont considérés comme des biens immeubles.

Les biens personnels, par exemple, les choses qu'en Angleterre et au pays de Galles et au Canada, sauf au Québec, nous appelons le chatel, donc les meubles, les articles personnels, les véhicules, ainsi que les comptes bancaires, les actions de sociétés, et même les biens incorporels comme les droits de propriété intellectuelle, sont des biens personnels et ils sont des biens meubles.

Alice Killingbeck

Dans les systèmes juridiques qui font cette distinction, les règles de conflit de lois prévoient souvent que les biens immeubles sont soumis uniquement aux lois locales, mais que les biens personnels peuvent être transférés conformément aux règles de succession du pays où le défunt résidait ou était domicilié au moment de son décès.

Andrew Higdon

Donc, si vous avez des terrains et des biens personnels situés dans un pays étranger qui fait cette distinction et que vous n'avez qu'un testament qui est fait pour votre pays d'origine, il se pourrait que votre testament reconnaisse le pays étranger, mais seulement pour l'administration des biens personnels et que le terrain soit légué selon la loi nationale du pays étranger?

Alice Killingbeck

C'est exact! Et ce n'est probablement pas l'idéal.

Andrew Higdon

C'est pourquoi nous recommandons le plus souvent de faire une planification successorale localement dans chaque pays où vous avez des actifs. De cette façon, vous serez moins préoccupé par l'application des règles de conflit de lois, car vous ne comptez pas sur la planification d'un pays pour déplacer des actifs dans un autre. Chaque pays a sa propre planification et se limite à tous les actifs qui se trouvent dans ce pays, qu'ils soient de biens meubles ou immeubles. Il peut être plus coûteux et plus laborieux d'obtenir des conseils juridiques dans chaque pays, mais cela signifie que vous aurez une planification successorale qui respecte toujours les lois et les normes locales et qui est rédigée dans la langue locale. Il sera donc facilement traité par les autorités locales, ce qui permettra une administration fluide et prévisible. Comme on le dit souvent, payez maintenant ou payez plus tard. Ce n'est que lorsqu'il est certain que les lois d'un pays étranger reconnaîtront et continueront de reconnaître un testament ou un autre document testamentaire dans votre pays d'origine qu'il est approprié de préparer un testament unique pour plusieurs pays.

Alaina Spec

Même au Canada, parce que les lois du Québec sont différentes de celles du reste du pays, nous recommandons souvent un testament du Québec pour gouverner les actifs au Québec et un testament pour le reste du Canada pour traiter les actifs ailleurs au pays.

Alice Killingbeck

Dans le cadre européen, de nombreux pays, mais pas tous, sont signataires du Règlement européen des successions, qui applique la notion de la résidence habituelle du défunt, un terme non défini, ce qui n'est pas très utile, à la succession de ses actifs, à moins qu'il n'ait fait un choix dans son testament pour que la loi de sa nationalité s'applique.

Le Royaume-Uni n'a jamais été signataire de cette réglementation et, pour les biens immeubles, il applique la loi successorale de leur emplacement et, pour les biens meubles, la loi successorale du domicile du défunt. La Suisse est elle aussi différente. L'héritage réservataire suisse est en place, et bien que les ressortissants britanniques puissent passer outre à son application en faisant un choix de loi dans leur testament, les ressortissants suisses et britanniques

ayant la double nationalité n'ont pas cette liberté de choix.

Par conséquent, les testaments multiples sont souvent recommandés, mais il est important qu'ils soient assortis des bons choix et qu'ils s'harmonisent de façon appropriée.

Andrew Higdon

Qu'en est-il des testaments internationaux?

Alaina Spec

Oui. Il existe une convention internationale régissant les testaments, la Convention portant loi uniforme sur la forme d'un testament international. Il s'agit d'un accord entre un certain nombre de pays qui acceptent de reconnaître qu'un testament est officiellement valide s'il répond à un ensemble de critères convenus.

Andrew Higdon

Officiellement valide?

Alaina Spec

En ce sens que le testament lui-même sera perçu comme répondant aux exigences locales en matière de testament, mais ce n'est pas toujours aussi utile qu'il y paraît.

Andrew Higdon

Non?

Alice Killingbeck

Non, parce que la validité officielle du testament n'a pas d'importance si les instructions réelles du testament ne sont pas conformes aux lois successorales du pays.

La Convention aborde les formalités associées à la rédaction d'un testament, si un, deux ou plusieurs témoins sont nécessaires, etc.

Elle ne prévaudra pas sur les lois successorales d'un pays si la disposition prévue dans le testament est incompatible avec les règles locales de succession.

Andrew Higdon

Comme les règles sur les héritages réservataires.

Alaina Spec

Exactement, comme les règles sur les héritages réservataires. Le fait que relativement peu de pays aient signé la Convention, et que bon nombre d'entre eux n'aient pas ratifié les dispositions de la Convention et incorporé celles-ci à leur législation nationale actuelle, n'aide pas les choses, de sorte que les dispositions de la Convention ne sont pas encore en vigueur.

Andrew Higdon

Les États-Unis comptent-ils parmi ces pays? Ce serait utile pour les Canadiens.

Alaina Spec

Les États-Unis sont l'un des pays signataires de la Convention, mais ils ne l'ont pas encore pleinement ratifiée. Aux États-Unis, les lois successorales sont adoptées par les États, et non par le gouvernement fédéral. Ainsi, même si le gouvernement fédéral américain a adhéré à la Convention, il doit encore persuader chaque État d'adopter les dispositions à l'échelle locale. Certains États l'ont fait, d'autres pas.

D'accord. Un testament international pourrait donc être utile lorsqu'un testament unique est préparé pour plusieurs pays, mais ces pays doivent avoir adopté et ratifié la Convention internationale, et vous devez être certain au préalable que les dispositions de fond du testament seront conformes aux lois locales des deux pays.

On dirait qu'il est plus facile de rédiger deux testaments dans la plupart des cas.

Alice Killingbeck

Oui, malheureusement, c'est une très bonne idée en théorie. Un élément crucial dont nous n'avons pas le temps de discuter ici est l'impôt successoral.

Le Canada n'a pas d'impôt successoral en tant que tel, bien que le décès ait d'importantes répercussions fiscales, mais de nombreux pays en ont, y compris le Royaume-Uni.

Par conséquent, la planification successorale internationale n'est pas exhaustive sans une évaluation de l'interaction des différents codes fiscaux qui pourraient s'appliquer au testateur, à la succession ou aux biens sujets à l'administration.

Alaina Spec

C'est ainsi que cet épisode se termine. Aujourd'hui, nous avons appris que la planification successorale internationale dépend fortement des pays où se trouvent les actifs et, en particulier, des règles locales de conflit de lois qui s'appliquent dans chacun de ces pays.

La planification successorale internationale exige souvent la préparation d'une planification locale dans chaque pays afin d'éviter les difficultés que posent les systèmes juridiques contradictoires et les règles de conflit de lois.

Andrew Higdon

Un mot au sujet de KPMG cabinet juridique. En raison de notre portée mondiale, nous sommes particulièrement bien placés pour préparer ce type de planification. Nos avocats et nos experts en fiscalité connaissent bien les règles de leur pays et travaillent en collaboration avec notre réseau international pour élaborer des plans successoraux mondiaux sur mesure pour nos clients.

C'était le dernier épisode de la première saison de notre balado. Si vous avez aimé cet épisode, n'hésitez pas à appuyer sur le bouton j'aime et à vous abonner à nos futures saisons. Nous vous invitons à partager notre émission avec vos amis et collègues. KPMG cabinet juridique est un réseau

international de cabinets juridiques qui a des bureaux partout dans le monde. Notre affiliation à KPMG nous donne une capacité sans précédent de combiner des conseils juridiques, comptables et d'audit pour nos précieux clients, peu importe où ils vivent et font des affaires. Chez KPMG, nous incarnons nos valeurs, soit Intégrité, Excellence, Courage, Ensemble et Pour le mieux, et nous travaillons en collaboration avec nos clients en vue d'un avenir meilleur. Nous tenons à remercier Spence Thomas Productions pour le montage de notre émission d'aujourd'hui. Et au nom de toute l'équipe du balado sur les successions et les fiducies de KPMG cabinet juridique au Canada, je vous souhaite une excellente journée et vous invite à planifier judicieusement.